

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION  
ET DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Affaire suivie par : Marc-Antoine BOUZIGUES  
Tél. 02 51 47 48 27

Le Collectif Yonnais  
« **Stop Linky-Roches/Yon-**  
**Gardons nos compteurs** »  
collectif.stoplinsky.lry@laposte.net

La Roche-sur-Yon, le 19 juin 2017

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressé un courrier en date du 13 mai 2017 dans lequel vous me demandez de préciser ma position sur l'obligation d'installation des nouveaux compteurs Linky suite à mon courrier du 10 mars et au message du 20 avril de Monsieur JAUFFRIT.

La position exprimée par Monsieur JAUFFRIT est en accord avec les déclarations d'ENEDIS qui indiquent que le client n'est pas propriétaire du compteur et ne peut donc pas en refuser la pose. De plus, les conditions générales de vente obligent le client à donner accès à son compteur au moins une fois par an.

Néanmoins, ENEDIS m'a précisé que « ses prestataires ne rentreront bien évidemment pas de force » chez les clients qui s'opposeraient à la pose du compteur.

Ainsi, compte-tenu de la position d'ENEDIS et de l'avis exprimé par Monsieur LEBOEUF, je vous confirme la position que je vous ai communiquée par mon courrier du 10 mars : en aucun cas le compteur Linky ne pourra être installé par la force, ni donner lieu à une coupure de courant en cas de refus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Luc BOUARD  
Maire de La Roche-sur-Yon  
Président de la Roche-sur-Yon Agglomération